



COMITE DE CHRONOMETRAGE DE LA LIGUE REUNIONNAISE MOTOCYCLISTE.

La ligue de moto dispose depuis peu d'un dispositif complet de pointage et de chronométrage.

Cet outil est composé d'une unité centrale (micro portable) et de 150 transpondeurs destinés à être placés sur chaque machine pendant les compétitions.

Ce système permet le chronométrage de chaque machine et sur tous les tours effectués.

La mise en place et le suivi de cet équipement dernier cri demande toutefois une certaine connaissance voire une formation pour son utilisation.

Une commission chargée de gérer le fonctionnement et le suivi a donc été créée. Cette commission se compose de 7 membres :

Mr CACCHIA Jean Luc St Gilles les hauts	tel : 06 92 68 54 12
Mr CACCHIA Julien St gilles les hauts	tel : 06 92 70 02 18
Mr METRO Daniel Etang-salé	tel : 06 92 07 02 48
Mr BRUNI Richard St Joseph	tel : 06 92 65 36 18
Mlle AGATHE Nathalie Tampon	tel : 06 92 88 95 75
Mr DELONPREZ Joël St Pierre	tel : 06 92 86 98 97
Mr AUDIFAX Michel	tel : 06 92 87 34 60

1. **Le rôle** de cette commission est de former et d'encadrer des groupes d'officiels chronomètres- utilisateurs du matériel et couvrant officiellement les diverses manifestations.
2. **Groupes de chronométrage** : Dans un souci de plus grande autonomie il est souhaitable que chaque club présente son équipe habituelle de pointeurs. Le groupe de chronométrage par transpondeur sera assuré par la commission.
3. **Calendrier** : Pour des raisons évidentes d'emploi du temps, il est impératif que pour les programmes de déplacement et d'utilisation du matériel et des officiels, qu'un calendrier soit mis en place à l'avance. **Les demandes devront impérativement parvenir à la ligue en même temps que les dossiers de demande d'autorisation d'organiser.**

4. **Convention.** Le matériel mis à disposition pour les compétitions représente un investissement important et donc nécessite une maintenance importante afin de conserver les performances du dit matériel. En conséquence la LRM demande une **participation de 200 € par manifestation** exigible à la signature de la convention mais encaissable après la réalisation de l'épreuve.
5. **Engagement administratif :** Pour des raisons techniques, la clôture des engagements et la liste des participants devra parvenir impérativement au plus tard le vendredi soir ou 2 jours précédant la manifestation. L'attribution des transpondeurs sera faite à partir du moment où la liste sera définitive. Tout changement et intervention sur le listing entré sur le poste informatique demande un certain temps et pourrait entraîner de gros retards pour les départs.
6. **Distribution des transpondeurs.** Les transpondeurs seront remis aux pilotes ou équipages le samedi ou la veille de la compétition (au moment du contrôle technique). Chaque pilote devra s'équiper d'un ou plusieurs supports de transpondeur, disponibles au près de l'équipe de chronométrage au prix de 5 € pièce. Ce support restera la propriété du pilote.

Les boîtiers transpondeurs, matériels indispensables pour le chronométrage et le pointage seront remis au pilote contre un chèque de caution d'un montant de 200 € à l'ordre de la Ligue Réunionnaise Motocycliste, ainsi que la licence.
7. **La restitution** des transpondeurs. A la fin de chaque épreuve, l'organisateur devra prévoir un parc fermé qui contiendra les machines pendant les 30 minutes réglementaires. Les transpondeurs seront rendus à la table de chrono contre la licence et le chèque de caution déposé en début de manifestation. Les pilotes participant à l'ensemble du championnat concerné pourront laisser le chèque de caution qui sera valable pour toute la saison et leur sera rendu à la dernière manifestation du championnat. **Il est toutefois rappelé que le transpondeur doit être rendu après sa dernière manche de la manifestation dans les trente minutes. Passé ce délai une amende de 10 Euros sera exigible pour la course précédente. En cas de non règlement de cette amende il ne sera plus délivré de transpondeurs à ce licencier.**
8. **Sauvegarde des résultats et copie.** La commission s'engage à :
 - donner des résultats du pointage et chronométrage de l'épreuve sur les lieux de la manifestation. sur tableau d'affichage et sur le site Internet çï-joint : www.lrmoto.org
 - fournir un dossier complet de tout le chronométrage en fin de journée,
 - garder les archives des résultats et fournir au club organisateur des copies si besoin ultérieur.

Le Président
CACCHIA Jean-Luc